SAINT-CAPRAIS DE BORDEAUX

Le BCI

Bulletin Communal d'Informations

Janvier - Février 2015 n°61

>> Elections départementales de 2015, un rendez-vous citoyen à ne pas manquer !

>> Gymnase, les travaux de réhabilitation arrivent à terme.

>> Toute l'actualité de vos associations.

>> Et bien d'autres informations pratiques...

Editorial 3
Comptes-rendus 4
Elections départementales 5
Evènements 6
Activités des élus 7
Travaux du gymnase 10
Infos administratives 12
Médiathèque 13
Intercommunalité 14
Vie associative 15
Patrimoine et histoire 18
Pêle-mêle et agenda 20

Mairie de Saint-Caprais de Bordeaux

4, Avenue de mercade
33880 Saint-Caprais de Bordeaux
Tél : 05.57.97.94.00 - Fax : 05.57.97.94.01
Mail : saint.caprais.de.bordeaux@wanadoo. fr
Blog : stcapraisbx.blogspot.com
Le secrétariat est ouvert :
- lundi et vendredi de 14h00 à 19h00,
- mardi, mercredi et jeudi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Architecte conseiller

Vous avez un projet de construction, de rénovation, d'agrandissement de votre habitation, de votre exploitation agricole, de votre local professionnel ? Madame Anne VAN DER ELST, architecte conseil du CAUE, se tient à votre disposition pour une aide gratuite au 05.56.97.81.89.
Voir aussi le site *www.cauegironde.com*

Défibrillateur

Un défibrillateur 24h/24 est situé sur le côté droit de la mairie, entre la médiathèque et l'entrée de l'accueil périscolaire.

Bulletin Communal d'Informations
Directeur de publication : C. Boneta
Directeur de rédaction : A. Sierra
Rédacteurs : V. Schott, élus, associations
Impression : Xylan, RCS Montpellier B 422 843 797
Imprimé sur du papier promouvant la gestion durable des forêts.

En couverture :
Un samedi matin à la médiathèque, Pauline et Manon, très concentrées sur la réalisation de leurs bracelets. Résultat garanti, de véritables bijoux sont sortis de ces petites mains de fées...

Numéros utiles

Centre antipoison :	05 56 96 40 80
Urgences depuis portable :	112
(numéro d'urgence européen)	
SAMU :	15
(médecins et dentistes de garde)	
Pompiers :	18
Police secours :	17
Gendarmerie Créon :	05 57 34 45 20
Urgence Gaz :	0 800 47 33 33
Urgence EDF :	09 726 750 33
Syndicat de l'eau :	05 56 78 74 84
Mairie :	05 57 97 94 00
CCAS :	05 57 97 94 06
Bibliothèque :	05 57 97 94 17
Déchetterie :	05 56 30 65 16
SEMOCTOM :	05 57 34 53 20
Centre médico social Créon :	05 57 34 52 70
Cl. Vétérinaire 24/24 Bègles :	05 56 49 43 89
Pharmacies :	
Rigou Saint Caprais	05 56 21 86 07
Cours Albret, Bx, 24/24	05 56 96 68 36
Capucins, Bx, 24/24	05 56 91 62 66

Les chiffres de l'état civil

En 2014, il a été recensé à Saint-Caprais de Bordeaux :
- 26 naissances (13 filles et 13 garçons),
- 21 mariages,
- 26 décès.

Bientôt un an...

La fonction qui m'a été confiée en mars 2014 est une grande responsabilité. Je l'assume avec détermination et rigueur en privilégiant disponibilité, écoute et dialogue. M'appuyant à la fois sur l'expérience de mes collègues élus et sur les compétences et qualifications de tous les services municipaux, mon action est largement collective. Je suis en effet persuadé que tout renforcement de partenariat, collectivités, associations et structures privées permettra de nous enrichir mutuellement, de dynamiser l'innovation économique, de valoriser les ressources locales et de mieux utiliser les compétences du territoire.

La crise fragilise bon nombre de nos concitoyens, jeunes, travailleurs à faibles revenus, retraités, tous nous demandent de mener une politique sociale forte, sachant que les aides financières ou alimentaires que le CCAS est amené à débloquer constituent, bien souvent, l'un des derniers remparts contre l'exclusion financière et contribuent au maintien de la dignité de la personne aidée.
Notre collectivité porte aussi une attention toute particulière aux personnes âgées et à mobilité réduite, en leur proposant des actions de solidarité, de convivialité et en soutenant toutes les associations contribuant au bien-vieillir.

Cette année sera marquée par les élections départementales au mois de mars et les élections régionales au mois de décembre. A cette occasion, je constate que les abstentions sont de plus en plus nombreuses et c'est regrettable car nous avons besoin de l'avis de tout le monde pour dégager un véritable courant démocratique de politique à mener. J'espère que ces élections feront l'objet d'une forte participation cette année.

J'évoquerai également quelques projets d'aménagement prévus pour 2015 :
- L'équipement informatique de l'école élémentaire,
- La réfection de voies communales et l'aménagement urbain du secteur pharmacie maison de santé avec la mise en sécurité de l'arrêt de bus dans le bourg (pris en charge par le Conseil général),
- La réalisation de la 1ère tranche de travaux de l'église,
- La mise en place d'un panneau d'information numérique,
- La création d'un site internet,
- L'arrivée d'un responsable du service technique pour encadrer la réalisation des nombreuses missions assurées par l'ensemble de ce personnel.

D'autres projets de réhabilitation seront inscrits au budget communal et je peux également évoquer deux projets validés par la Communauté de Communes, concernant Saint-Caprais, à savoir :
- La construction d'un ALSH,
- La création d'une salle de raquettes couverte.

Sur le plan personnel, que cette année 2015, soit pour vous sereine, solidaire et généreuse, qu'elle favorise la réussite scolaire de nos jeunes pour l'accès au travail, de belles perspectives pour les Saint-Capraisiens d'âge actif et une belle et paisible retraite pour nos aînés.
Et enfin, c'est avec grand plaisir que je vous retrouverai à l'occasion des nombreuses manifestations qui animeront la commune dans les mois à venir.

Christian BONETA
Maire de Saint-Caprais de Bordeaux
Vice-Président de la Communauté de Communes
des Portes de l'Entre-Deux-Mers

Conseils Municipaux

CM du 8 décembre

- Demande par Mme Couty de modification du circuit de validation des comptes-rendus des conseils municipaux.
- Approbation du compte-rendu de la séance du 06 octobre.
- Adoption d'une délibération de principe confiant au futur Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Coeur Entre-Deux-Mers l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme de la commune dans le cadre d'un service mutualisé.
- Délibération pour la mise en place des entretiens professionnels à compter du 01 janvier 2015, en lieu et place de la notation.
- Validation du rapport d'activité sur l'année 2013 du SIEA de Lyde.
- Décision modificative au budget pour le reversement d'une somme de 12.026 € au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).
- Attribution d'une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association Gym Attitude pour l'organisation d'une animation dans le cadre de l'opération octobre rose.
- Accord pour une demande de subvention pour l'Informatisation de l'école élémentaire.
- Validation du règlement régissant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)..

Abréviations utiles

ATSEM : Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CAO : Commission Appel d'Offres
CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d' Environnement
CCAS : Centre Communal d'Actions Sociales
CCVA : Commission Consultative de la Vie Associative
CDC : Communauté de Communes
CLSH : Centre de Loisirs Sans Hébergement
CE2M : Coeur Entre Deux Mers
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
EHPAD : Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes
FDAEC : Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes
FDAVC : Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale
MO : Maîtrise d'Oeuvre
PLH : Programme Local de l'Habitat
PLU : Plan Local d'Urbanisme
SDEEG : Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
SEMOCTOM : Syndicat de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la Collecte des Ordures Ménagères
SIAMD : Syndicat Intercommunal des Aides Ménagères à Domicile
SIEA : Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement
SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
SYTECEM : Syndicat Mixte du Pays Coeur Entre-deux-Mers

Personnel

Gilles Pautrot a pris ses fonctions

Gilles Pautrot (2ème à droite), entouré de l'équipe du service technique.

Le nouveau responsable du service technique a intégré son équipe le 2 janvier dernier.

Différents chantiers vont déjà bon train notamment les voiries communales et l'aménagement des abords du gymnase.
Chacun a trouvé ses marques et une répartition pertinente des domaines d'interventions a été mise en place, mettant en avant la cohésion du groupe.

Gilles Pautrot au CCVA.

Il a par ailleurs déjà rencontré les associations lors du CCVA du 27 janvier. L'occasion de mettre au point un mode de fonctionnement plus opérationnel.

Réseaux

ADSL : le haut débit se développe

Des armoires, relativement volumineuses, ont été installées à côté du transformateur de la rue de l'église.
Les plus observateurs d'entre vous auront remarqué le logo de Gironde Numérique. Il s'agit effectivement des armoires destinées à alimenter la moitié de la commune non encore desservie en haut débit internet. C'est un pas supplémentaire et important. Après les problèmes d'implantation, de couleur, de proximité avec une église classée, enfin du concret.

Nous ne voyons plus de nuage à l'horizon, l'affaire suit son cours, encore un peu de patience...

Parole à l'opposition

Les élus de l'opposition Brigitte Marquais, Tania Couty, Marc Festal et Sébastien Murard vous souhaitent une bonne et heureuse année 2015, riche d'espoir.

Elections départementales des 22 et 29 mars : Un rendez-vous citoyen incontournable

La loi du 17 mai 2013 prévoit que les conseils généraux deviennent des conseils départementaux.

Lors des prochaines élections du 22 et 29 mars, vous élirez donc des conseillers départementaux au suffrage universel direct à deux tours pour un mandat de 6 ans.

Un département utile au quotidien

Le département de la Gironde est constitué de 33 cantons. Saint-Caprais de Bordeaux appartient au canton de Créon composé de 23 communes et qui compte 42.875 habitants.

Le Département est la plus grande administration de Gironde et avec 6.500 agents répartis sur tout le territoire, c'est le 2ème employeur de Gironde. Son budget primitif est de 1,561 milliard d'euros.

Les principales compétences obligatoires du département sont :
> l'action sanitaire et sociale (compétence principale),
> les collèges (construction, entretien, restauration),
> les transports (scolaires non urbains),
> les infrastructures (voiries, ports),
> la culture (bibliothèques de prêt, archives départementales),
> l'équipement des zones rurales,
> la prévention spécialisée,
> le PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires),
> le RSA (Revenu de Solidarité Active),
> les routes nationales,
> les personnels techniciens, ouvriers et de service des collèges.

Les élus ont aussi décidé de politiques publiques supplémentaires pour la Gironde non obligatoires par la loi :
> les aides aux communes,
> les aides aux associations,
> le soutien au secteur économique...

Pourquoi ça change ?

Les périmètres des cantons n'avaient pas été modifiés depuis leur création, après la Révolution en 1789. Or avec le temps, ce découpage créait une grande disparité entre les territoires : certains étaient très peuplés, d'autres 3 à 4 fois moins !
Pour que tous les Girondins puissent être repésentés de la même façon, les cantons compteront désormais une population avoisinant les 40 000 habitants.

Les élections départementale, mode d'emploi

La totalité du conseil est renouvelé. Désormais, les électeurs girondins ne voteront non plus pour 63 conseillers mais pour 66, dans les 33 nouveaux cantons. Ils éliront un binôme composé d'une femme et d'un homme, afin de mettre en avant la parité. Les deux élus auront les mêmes responsabilités sur un territoire identique. Sur le bulletin de vote, seront également portés les noms des deux remplaçants (et non plus suppléants).
Le conseil ne sera plus élu par moitié tous les 3 ans, mais dans son intégralité tous les 6 ans.

Les modalités de vote à Saint-Caprais

Toujours deux bureaux de vote situés dans les locaux de l'école maternelle. Le numéro de votre bureau de vote est indiqué sur votre carte d'électeur. Si nécessaire, des précisions complémentaires vous seront communiquées utlérieurement.

EN BREF, CE QUI CHANGE...

LE NOM
Le Conseil général devient le
Conseil Départemental

UN BINOME
Femme / Homme aux élections

33
CANTONS
au lieu de 63

66
ELUS
au lieu de 63

Attentat contre "Charlie Hebdo" : Le silence contre la barbarie

Pas besoin de long discours pour exprimer le profond désarroi ressenti ce jeudi 8 janvier sur le parvis de la mairie.

A l'appel du Président de la République, une minute de silence a été respectée, à 12h, par une grande partie de la France.

Un rassemblement spontané

Une journée qui a été décrétée «journée de deuil national» suite aux attentats commis contre Charlie Hebdo.
A l'invitation de Christian Boneta, élus, personnel municipal, responsables et membres d'associations, mais aussi bon nombre de Saint-Capraisiens se sont regroupés dans un élan collectif et une émotion palpable. Une soixantaine de personnes pour une longue minute de silence, à la fois en mémoire des victimes et de leurs familles, et contre le terrorisme et la barbarie des actes commis. Profondément attristée et horrifiée, l'assemblée a prolongé ce moment de partage sous les drapeaux en berne…

Une part importante de la population de Saint-Caprais s'est par la suite mobilisée en se rendant au rassemblement organisé à Bordeaux, où environ 140.000 personnes se sont réunies. La municipalité est très touchée par cet élan de solidarité.

A Saint-Caprais et à la CdC, les élus ont présenté leurs voeux

Samedi 10 janvier 2015 : cérémonie des voeux pour l'équipe municipale

C'était le tout premier discours des vœux en tant que maire pour C. Boneta, devant une large assemblée d'habitants, de personnels municipaux, d'enseignants, de bénévoles, d'élus... pendant que les enfants dessinaient sagement dans un lieu spécialement mis à disposition.

En préambule, pour rendre hommage aux victimes des tragiques événements de ce début d'année 2015, une minute de silence a été observée. "Nous condamnons fermement ces actes de violence qui n'ont aucun sens" a t'il annoncé, profondément ému.

Déjà de nombreuses réalisations.

Après présentation de ses voeux et la réaffirmation de la détermination des élus et services municipaux dans une action largement collective, le maire a fait le bilan des réalisations importantes de 2014 (réhabilitation de l'ensemble socioculturel, travaux de voirie et d'éclairage public, réhabilitation de classes à l'école élémentaire, étude hydraulique, actions environnementales, mise en place des TAP, aide à la vie associative, actions sociales et solidaires, recrutement d'un directeur des services techniques...) en remerciant tous les acteurs et partenaires.

Et des projets réfléchis

Dans un contexte budgétaire qui impose plus que jamais une gestion rigoureuse des dépenses, les projets d'aménagements pour 2015 ne manquent pas: équipement informatique de l'école élémentaire, réfection de voies communales, mise en place d'équipements sécuritaires, 1ère tranche de travaux à l'église...
Et avec la CdC, sur notre commune, construction d'un ALSH et création d'une salle de raquettes couverte.

Avant de proposer cidre et galettes pour poursuivre les conversations, Christian Boneta a invité tout le monde à partager encore plus de créativité, de solidarité et d'optimisme pour dessiner un bel avenir.

Le mardi 13 janvier : Le nouveau président de la Communauté de Communes, Lionel Faye a présenté ses voeux à l'ensemble des élus communautaires.

Dans la salle du conseil de la CdC, L. Faye a tout d'abord fait état de l'indignation collective face aux événements contre "Charlie Hebdo" et l'épicerie casher de la porte de Vincennes à Paris.
En hommage aux 17 victimes, dont les noms ont été cités un à un, une minute de silence a été observée.

Il a ensuite dressé un bilan de 2014 avec notamment l'aboutissement de projets importants tels que la mise en place des TAP et la création d'une nouvelle crèche intercommunale, avant de poursuivre sur les orientations de 2015. Brièvement et de manière non exhaustive, préparation des transferts de compétences voiries et équipements sportifs à la CdC, gestion des ouvrages de lutte contre les inondations, réflexion sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, réalisation de salles de raquettes couvertes, construction d'un nouvel ALSH à Saint-Caprais...
Tout ceci avec une marge de manœuvre financière en diminution du fait de la baisse continue des dotations de l'Etat.

Environnement :

Les kits économiseurs d'eau, suite et fin.

Saint-Caprais de Bordeaux s'est portée volontaire pour participer au projet européen MAC EAU (MAîtrise de la Consommation en Eau).

Des kits hydro-économes (réducteurs de débit, mousseurs et sacs WC) ont été distribués gratuitement par les partenaires du projet aux habitants.
Avec ces kits vous pouvez réduire votre consommation de 30%, sans perte de confort.

Une démarche volontaire des Saint Capraisiens que la municipalité tient à mettre en avant.

Cette opération qui vient tout juste de se terminer a recueilli un énorme succès auprès des habitants puisque ce sont près de 200 kits qui ont été distribués sur une période de 3 mois qui s'est échelonnée d'octobre à décembre 2014.

Vous avez été très nombreux à vous mobiliser et venir retirer vos kits. Une démarche volontaire que la municipalité tient à relever.

Notre commune est exemplaire en la matière. Elle se situe parmi les communes qui ont dépassé l'objectif d'équiper 10% des ménages, nous avons atteint le taux de 14 %.

PS : Il nous reste encore quelques kits qu'il vous est possible de venir retirer si vous n'avez pas encore pu le faire.
Pour cela vous devez vous munir de votre dernière facture d'eau.

Scolaire

TAP : chacun trouve chaussure à son pied !

Des écoliers enchantés, des animateurs enthousiastes... une équation réussie qui fait du Temps d'Activités Périscolaires, un moment fort de la journée !

Sports, loisirs, culture, les enfants s'en donnent à coeur joie et profitent pleinement des activités proposées :
- **à la maternelle** : activités sportives, baby gym, contes, expression corporelle (balles, cerceaux,...), jeux extérieurs, jeux de société, jeux d'imitation, modelage, musique, travaux manuels (collage, découpage...), activités libres.
- **à l' élémentaire** : tricot, aérozouk, arts plastiques, atelier autour de l'écrit, atelier de paroles, échecs, éveil musical, géographie et sciences et vie de la terre, hip-hop, informatique, initiation à l'anglais, jeux de société, lire et faire lire, mosaïque, sophrologie, sports collectifs, tennis, théâtre, activités libres.

Boîte à idées

La commission "vie scolaire" rappelle aux parents qu'il y a une boîte à idées installée dans le hall d'accueil de la mairie. Elle concerne les sujets relatifs au temps méridien, dont la cantine scolaire.
Vous pouvez y déposer vos remarques et suggestions que nous étudierons avec toute l'attention nécessaire.

Pré-Inscription à l'école maternelle

Futurs parents d'élèves, pensez à préinscrire vos enfants, nés en 2012 et janvier, février, mars 2013 (ces derniers seront inscrits sur une liste d'attente). Cette démarche doit se faire au secrétariat de la mairie. Les inscriptions se feront ensuite à la maternelle après les vacances de Pâques.

Travaux : Routes et chemins ruraux...

Depuis plusieurs semaines, l'accent a été mis sur l'entretien des voiries et chemins ruraux.

- Chemin de Carreyre, angle chemin de Bichon : la chaussée très dégradée a été remise à niveau et sera par la suite recouverte d'un goudron.
La "disparition dans la nature" du propriétaire des terrains, au droit de cette voie, ne facilitera pas nos interventions futures, comme par exemple le confortement de l'enrochement pour lequel il s'était engagé lors de création de ce lotissement.

- Des travaux de curages de fossés ou d'arasements de talus, dans le but de faciliter les écoulements d'eaux pluviales, ont été réalisés sur plusieurs voies (Ormes, Sablière, route de Baurech...).

- Le nettoyage des chemins ruraux va se poursuivre dans les semaines à venir, afin d'offrir aux randonneurs, dans leurs parcours, un cadre plus agréable.

- Les passages piétons vont être repeints et des créations à certains endroits vont être engagées.

Urbanisme

Quelques petits rappels s'imposent !

Quelques règlements et obligations semblent parfois oubliés. En cas de doutes, prenez contact avec le service de l'Urbanisme, à la mairie, qui saura vous renseigner.

N'oubliez-pas ! Certains travaux sont soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable...

> création de 2 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin...), si cette dernière ne jouxte pas la maison et 40m² dans le cas contraire et si la surface de la maison ne dépasse pas 170m² (obligation alors de faire appel à un architecte).
> ravalement,
> modification de façade :
> percement d'une ouverture
>-agrandissement d'une ouverture existante,
> création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
> changement de destination de locaux existants,
> construction ou modification de clôture,
> adjonction de parements,
> piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
> construction des équipements liés à la climatisation ou encore aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc...), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti.

Dans le périmètre de protection de l'église, les travaux ci-dessus sont également soumis à déclaration préalable et à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Attention : ne pas se conformer au permis est à vos risques et périls !
N'importe quel particulier peut saisir les autorités compétentes dès lors que vous ne respectez pas votre permis de construire.

À partir de là, l'infraction doit être constatée par un agent assermenté dans un délai de 3 mois après l'achèvement des travaux, c'est-à-dire après réception de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.
Le service municipal compétent procédera alors à une vérification sur place pour juger de la conformité ou non des travaux réalisés.
S'ils ne sont pas conformes, une mise en demeure pourra vous être envoyée pour que :
> vous déposiez un permis de construire modificatif ;
> ou que vous fassiez les interventions nécessaires pour respecter la conformité des travaux.

À noter : si vous n'envoyez pas de déclaration d'achèvement des travaux, le service instructeur peut constater l'infraction dans un délai de 3 ans.

Focus sur les mauvais comportements

Beaucoup trop d'incivilités et de non respect des réglementations sont encore à déplorer sur notre commune, ce qui est préjudiciable à tous.

La vitesse excessive : chemin de Luzanne, chemin de la Sablière, chemin de Pontac, route de Cénac, route de Sadirac. Vitesse limitée pour la plupart des voies à 50 km/h, certaines le sont à 30. Il faut une prise de conscience collective car nous ne pourrons installer des systèmes de ralentissement sur toutes les voies.

Le stationnement anarchique :

Faudra-t-il envisager de dresser des PV ? C'est peut être la solution pour contraindre certains à utiliser le parking privatif qu'ils possèdent et qu'ils ne veulent pas utiliser pour se garer au plus près de leur domicile !

Les dépôts sauvages obligent les services techniques à intervenir régulièrement pour compenser systématiquement l'incivisme de certains.

Souvent consécutifs au déménagements, les dépôts sauvages se composent aussi de pneumatiques en grand nombre (alors que la seule filière d'élimination est celle du garagiste lors du montage des pneus neufs...) bidons de pétrole, bâches de piscine, vieux vêtements, matériels divers... Un inventaire à la Prévert ! Pour terminer par un mouton mort dans un fossé !

L'absence d'entretien du pourtour des propriétés (trottoirs) les élagages inexistants des arbres et des haies, qui empiètent sur la chaussée... La commune a la possibilité de faire effectuer les travaux pour le compte des propriétaires récalcitrants et de leur adresser ensuite la facture.

Entretien des haies
Votre collaboration est précieuse dans la mesure où elle permet une qualité de vie générale. Le balayage d'un caniveau ou le désengorgement d'une bouche d'égout en période de feuilles évitera certainement des désagréments à d'autres riverains situés en aval. Certains piétons ne peuvent accéder à un trottoir car la haie d'un riverain, même entretenue, empiète parfois l'espace public d'un bon mètre. Celle-ci ne doit pas dépasser l'aplomb de votre murette ou de votre grillage.

Les nuisances sonores :
Un arrêté préfectoral réglemente les conditions d'utilisation des tondeuses ou autres outillages de bricolage notamment le dimanche après midi, que des récalcitrants semblent systématiquement vouloir ignorer.

Horaires tolérés pour le bruit
Jours ouvrés : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30.
Samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.
Dimanche : de 10h à 12h.

Les chiens en liberté sur la voie publique, sont strictement interdites, mais de plus en plus fréquents et pas toujours a l'insu des maîtres. La mairie reçoit un grand nombre de plaintes de Saint-Capraisiens concernant des chiens errants. Nous rappelons que tout chien trouvé sur la voie publique est emmené par la SACPA et la récupération du chien se fait contre paiement d'une amende.

Affaires sociales

Les partenariats du CCAS

> La livraison de repas à domicile :

7 jours sur 7... au prix de 7,19€. Pour plus de renseignements, contacter le CCAS au 05.57.97.94.06.

> La surveillance à domicile pour les personnes âgées, dépendantes ou en difficultés :

SERENITIS est une plateforme d'écoute médicalisée qui opère 24 heures sur 24 et 365 jours par an. Outre l'assistance aux personnes fragilisées, c'est aussi la convivialité et le maintien des solidarités sociales.

Les équipes de professionnels, dont des permanenciers auxiliaires de régulation médicale sont à même d'évaluer et de gérer un besoin de convivialité, de soutien psychologique ou une situation d'urgence.

Vous bénéficiez d'une écoute personnalisée, 24h/24 et 7 jours sur 7, qui vous permet de vivre sereinement et en sécurité à votre domicile avec une plus grande autonomie.

Le CCAS vous informe

«Pour combattre les virus de l'hiver, il faut en venir aux mains»

Chaque hiver, environ 2,5 millions de Français sont concernés par des épidémies de grippe, rhumes, bronchites et bronchiolites. Ces dernières se transmettent directement lors d'éternuements, par la toux, par la salive ou par les mains et objets contaminés d'une personne infectée. Un geste simple pour limiter les risques d'infection, se laver les mains au savon durant au moins 30 secondes.

Intoxication au Monoxyde de carbone : attention danger !

Afin de limiter les risques d'intoxication à domicile, il convient :

> avant chaque hiver, de faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié

> tous les jours, d'aérer au moins dix minutes, de maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et de ne jamais boucher les entrées et sorties d'air

> de respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu

> de placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments

> de ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

Rendez-vous au Thé dansant

Le Thé dansant approche à grand pas et le CCAS convie les 65 ans et plus, à y participer le 14 février prochain.

Rendez-vous à 14h30 au restaurant scolaire pour un après-midi animé par Marc Vanhoue (spectacles et chansons des années 60 à nos jours).

Des chocolats pour nos aînés

La commune est heureuse d'avoir reçu ses aînés (de 70 ans et plus) lors du goûter de fin d'année.
Un moment de partage fort convivial.
Le CCAS, par ailleurs, a choisi d'offrir une poche de chocolats à chacun d'eux. Si vous ne l'avez pas encore fait, n'hésitez-pas à venir retirer cette dernière à la mairie.

LE CCAS tient à remercier le salon de **Coiffure Naïs** pour avoir offert à ses bénévoles une coupe et un séchage lors de la journée de solidarité du 23 décembre dernier.

A noter !!
Prochaine Braderie
les 27 et 28 mars prochains.

Vie Associative

Les associations et les bâtiments communaux

Saint-Caprais possède un riche tissu associatif, composé de 33 associations, reflétant le dynamisme effectif de la commune.
Un large choix d'activités est proposé dans les domaines sportif, culturel ou de loisir.
Mais il n'est pas toujours aisé pour la municipalité de trouver des solutions face aux problèmes de salles que cette multitude d'associations peut engendrer.

13 salles sont mises à disposition afin d'offrir aux adhérents la possibilité de pratiquer leurs activités.
Sur les 33 associations, 14 utilisent hebdomadairement les locaux municipaux, pour un total de 282 heures par semaine. Ce chiffre intègre, sur la base d'un estimatif, 6 heures d'utilisation des salles pour des réunions et manifestations.
A cela s'ajoute l'utilisation des terrains de football et le boulodrome.

Autant dire qu'il n'est pas toujours facile de satisfaire tout le monde.

La municipalité, par le biais de la commission vie associative, a mis en place une logistique à la fois rigoureuse et d'anticipation afin de palier les difficultés. D'autant plus, qu'outre les utilisations ponctuelles, les associations sont demandeuses de locaux de rangement. Pour certaines, une réponse a été apportée mais les bâtiments ne sont pas extensibles...
Tout cela a été mis en avant et présenté aux associations lors du CCVA du 27 janvier dernier par Corine Levraud, adjointe à la vie associative. Bien que conscients du problème, les responsables des associations ont été surpris par les chiffres annoncés.

Réhabilitation du gymnase : La fin d'un vaste chantier

Dans le Bulletin Communal d'Informations n°56 de mai 2013, nous vous annoncions la programmation de lourds travaux de réhabilitation du complexe sportif de notre commune. Près de deux ans après, c'est avec enthousiasme que nous arrivons au terme de ce chantier ambitieux et nécessaire.

D'une capacité d'accueil de 350 personnes, le complexe sportif a été construit à la fin des années 1970 et compte parmi les équipements de la commune les plus utilisés par les clubs mais aussi les scolaires, ce qui en fait un centre névralgique de Saint-Caprais.

La maitrise d'œuvre du chantier a été assurée par le cabinet d'architecture A.D.P.I., et ce sont 13 entreprises qui sont intervenues sur le chantier pour les travaux de réhabilitation et la création de nouveaux espaces.

Un vaste chantier

Notons, pour la partie gymnase, la reprise totale de l'électricité, des systèmes de sécurité (alarme et désenfumage), les peintures, le remplacement des huisseries et notamment des issues de secours, l'installation d'aérothermes pour le chauffage, le rabaissement des comptoirs pour l'accès handicapé, la création d'une ouverture pour l'accès vers la nouvelle salle de gymnastique, la réalisation d'un local de rangement plus vaste pour le matériel de gymnastique enfants.

Tout le reste correspond à la création de nouveaux espaces après destruction des anciennes zones tombées en désuétude :

- création d'une nouvelle salle de gymnastique beaucoup plus vaste (140 m²) avec changement des huisseries en façade, remplacement du carrelage par un sol sportif PVC avec finition polyuréthane et aménagement de rangements coupe-feu,
- création d'une zone vestiaires pour les utilisateurs du gymnase avec un local de rangement basket, tennis, mairie,
- création d'une zone commune entre le gymnase et la partie football avec infirmerie, sas de réception joueurs, vestiaires arbitres et rangements coupe-feu,
- mise en conformité des plans de secours, extincteurs, rampes d'incendie,
- aménagement des extérieurs avec terrassement du contour du bâtiment pour accès handicapé,
- mise en place d'un système de contrôle d'accès par badges,
- sécurisation de l'ensemble du complexe avec fermeture de certains accès par des grilles.

En sus du chantier, le hall d'entrée a subi une réfection, avec changement des plaques de plafond, des huisseries extérieures, des peintures et des luminaires.
Le tout avec une mise en conformité en matière de sécurité et d'accessibilité aux personnes handicapées.

Actuellement, le service technique finalise le chantier et travaille sur les abords du gymnase : supression des anciennes murettes et aménagement de bordures, création d'espaces verts, revêtement du parking en calcaire gris, implantation de places de parking pour handicapés, installation de murettes et arrivées d'eau pour le nettoyage des crampons.

A l'extérieur

Coffrage des trottoirs

Installation du désenfumage

Parking en calcaire gris

Démolition de l'ancienne partie gym, vestaires et couloir, pour la réalisation de la nouvelle salle d'activités.

Dans le gymnase

La nouvelle zone

Infirmerie

Couloir des vestiaires

Sas joueurs

Un des vestiaires joueurs

Un bémol : le chauffage du gymnase n'est pas encore en service

Bien que tout l'appareillage soit en place (aérothermes), le raccordement avec le compteur de gaz n'a pu se faire.
Le débit de l'ancien branchement du complexe sportif n'est pas suffisant pour chauffer le gymnase qui ne l'a encore jamais été.
Une modification a été demandée auprès des services de GRDF, mais des tracasseries administratives ont retardé le processus.
Une solution va être apportée dans un délai de 1 mois et demi... Des réserves ont bien évidemment été émises lors de la pré-réception des travaux.

Le contrôle d'accès

Les accès sont désormais contrôlés par un système de badges. Attribué à chaque utilisateur, celui-ci donne accès aux zones d'activités de leur association dans les jours et horaires attribués.
Le badge étant enregistré, il sera aisé de retrouver les derniers utilisateurs en cas de constatation d'anomalies. De plus, un badge perdu est facilement désactivable.

Le financement

Près de 600.000€ de travaux avec la participation de l'Etat pour 75.000€ (12,5%), le Département pour 8.800€ (1,5%), la CdC pour 130.000€ (21,5%).

Inauguration officielle prochainement

Informations administratives...

Peut-on faire brûler des déchets verts dans son jardin ?

Non...
Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre.À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :
l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures.
À savoir : les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune en porte à porte. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.

Sanctions
Les services d'hygiène de la mairie peuvent être saisis lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction. Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Avez-vous votre détecteur de fumée ?

Dès le 8 mars, chaque logement doit être équipé d'au moins un détecteur avertisseur de fumée autonome en état de marche, c'est une obligation légale.
Ce dispositif, dont vous devez vérifier qu'il est bien marqué CE et aux normes NF EN 14604, doit de préférence être installé dans les zones desservant les chambres, en partie supérieure, conformément à la notice de l'appareil que vous devez lire attentivement. Son rôle est de détecter les fumées émises au début d'un incendie et de diffuser immédiatement une puissante alerte sonore en mesure de réveiller les personnes. L'achat et l'installation sont à la charge du propriétaire.
Cette nouvelle obligation vise à diviser par deux le nombre de victimes d'incendie.
Notons que les détecteurs de fumée et les détecteurs de monoxyde se ressemblent dans leur forme et leur fonctionnement, mais n'ont pas le même rôle. Ce sont des appareils complémentaires, l'un ne remplace pas l'autre.

Opération sac ados

Dans le cadre de sa politique transversale "Temps libres solidaires en Aquitaine", le Conseil régional propose le dispositif "Sac Ados Aquitaine" en partenariat avec l'association Vacances Ouvertes.
Cette opération s'adresse aux jeunes aquitains :
- âgés de 16 à 22 ans, souhaitant réaliser un premier projet de vacances autonomes en France (séjour individuel ou en groupe) ou aux 18 à 25 ans pour un premier départ au niveau européen.
- et qui ne pourraient pas le faire sans un accompagnement méthodologique d'une des structures partenaires et/ou un soutien financier du Conseil régional d'Aquitaine.

Une ouverture à l'Europe du dispositif Sac Ados - Destinations Europe a été expérimentée en 2013 et a permis à 46 jeunes de partir en autonomie pour la 1ère fois à l'étranger sur des destinations Espagne et Italie.

L'inscription à ce projet se fait sur le site sacados.aquitaine.fr

Mission Locale des Hauts de Garonne Antenne de Créon

Missions : Une Mission Locale est une structure d'accueil, d'information et d'orientation destinée aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

Au travers de sa fonction d'écoute, elle offre une relation personnalisée et globale, elle guide les jeunes dans l'élaboration d'un véritable parcours individualisé dans l'objectif de les rendre autonomes.

Cette démarche découle de l'application des orientations gouvernementales en matière d'insertion sociale et professionnelle, elle s'accomplit en lien avec les partenaires éducatifs, sociaux, économiques, institutionnels, culturels et sportifs.
Contact : Mission Locale des Hauts de Garonne
17, Boulevard Victor Hugo,
33670 Créon
Tél. : 05.57.34.12.28
Mail : ml.htsdegaronne@wanadoo.fr
ou missionlocale.creon@wanadoo.fr

La Mission Locale tient une permanence à la mairie de Saint-Caprais chaque jeudi matin de 8h30 à 12h. La conseillère Lisa Barthélémy vous reçoit sur rendez-vous.

Scènes d'été

Fruits de la diversité culturelle, les Scènes d'été en Gironde rencontrent un succès grandissant. L'édition 2015 devrait ravir le public ! Cette année encore, un grand nombre de spectacles seront présentés dans les communes avec l'aide financière du Conseil général. Rendez-vous à St-Caprais le 12 septembre...
Un avant goût du programme sur la page Facebook des Scènes d'été en Gironde : www.facebook.com/scenesdete.

Les news

Ouverture au public, les samedis matins...

A l'issue des échanges entre les utilisateurs de la médiathèque et les bénévoles que sont Delphine, Sheila, Sandrine et Victoria, l'idée d'une ouverture les samedis matins a surgi. Trois bénévoles sont en charge de l'accueil le samedi matin. Des réunions avec le référent de la médiathèque et un planning ont été établis ainsi que des activités et des animations.

L'ouverture a débuté en décembre, avec très peu d'affluence, mais la fréquentation a augmenté progressivement. Les animations autour de Noël ont également reçu un très bon accueil.

Atelier bracelets...

Puis en janvier, nous avons proposé un atelier sur la fabrication de bracelets élastiques (rainbow low) et avons dégusté une galette des rois.

L'affluence était au rendez- vous tant pour l'atelier que pour le prêt des livres ou dvd. Nous avons donc décidé de prolonger la période d'essai jusqu'à fin mars. L'ouverture de la médiathèque deux samedis par mois est donc sur la bonne voie.

Vous pouvez rejoindre le groupe de bénévoles et partager vos idées. Il vous suffit pour cela de contacter la mairie ou d'envoyer un mail à d.balan@saintcapraisdebordeaux.fr

Horaires

> Mardi de 16h30 à 18h00
> Mercredi de 14h00 à 18h00
> Vendredi de 16h30 à 19h00
☎ : 05.57.97.94.17.

Petit rappel

L'inscription pour les enfants de moins de 18 ans est gratuite et s'élève à 5 euros pour les adultes.

Les nouveautés

Avec l'hiver, l'envie de rester au chaud ressurgit. Prendre le temps de se plonger dans un livre ou de visionner un bon DVD... Voilà de bonnes résolutions pour 2015. La médiathèque est allée dénicher quelques nouveautés afin de vous proposer d'agréables moments de farniente...

"Un jeune loup bien éduqué" de Jean Leroy et Matthieu Maudet :
Un jeune loup, à qui ses parents ont appris les bonnes manières, part chasser seul en forêt pour la 1ère fois. Etre poli, tenir ses promesses, voila des valeurs qui vont peut être bouleverser le destin de ceux qu'il va rencontrer.

"Le Crocodile" de Antonin Louchard :
Le papa de Titi est le plus savant du monde... ou presque. Car Titi sait au moins une chose que son papa ignore.

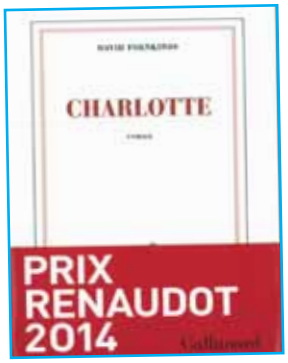

"Charlotte" de David Foenkinos :
La vie de Charlotte Salomon, artiste peintre morte à 26 ans alors qu'elle était enceinte. Après une enfance à Berlin, marquée par une tragédie familiale, Charlotte est exclue par les nazis de toutes les sphères de la société allemande. Le portrait saisissant d'une femme exceptionnelle au destin tragique.

"Bain de lune" de Yanick Lahens :
Après 3 jours de tempête, un pêcheur découvre, échouée sur la grève, une jeune fille qui semble avoir réchappé à une grande violence. La voix de la naufragée s'élève, qui en appelle à tous les dieux du vaudou et à ses ancêtres, pour comprendre comment elle s'est retrouvée là. Un roman magistral d'une violente beauté.

DVD : "Les garçons et Guillaume à table !" réalisé par Guillaume Gallienne.
Le 1er souvenir que j'ai de ma mère, c'est quand j'avais 4 ou 5 ans. Elle nous appelle mes 2 frères et moi pour le dîner en disant "Les garçons et Guillaume, à table !". La dernière fois que je lui ai parlé au téléphone, elle raccroche en me disant "Je t'embrasse ma chérie". Disons qu'entre ces 2 phrases... il y a quelques malentendus !

DVD "Django" réalisé par Quentin Tarentino :
Un chasseur de prime allemand se lie avec Django, un esclave noir, pour retrouver la femme de ce dernier retenue en esclavage. Leur quête les mène jusqu'à "Candyland", la plantation où l'infâme Candie règne en maître, secondé par Stephen son perfide domestique. Une épopée sauvage et spectaculaire.

La médiathèque vous donne rendez-vous ...

Samedi 7 et 21 mars

Ouverture de la médiathèque au public.

Mercredi 11 mars

Dans le cadre de "La semaine des Pirates", projection du film "Pirate des Caraïbes 4, la Fontaine de jouvence" à 14h30 à la médiathèque. Semaine qui se clôturera par le carnaval organisé par la FCPE, le 14 mars.

Abonnements disponibles

Adultes :
> Psycho-magazine, Studio ciné live, Maison magazine, Parents, Santé magazine.
Enfants :
> I love english, Je bouquine, Mes premiers j'aime lire, Images doc, Pomme d'Api.

Ces revues peuvent être empruntées...

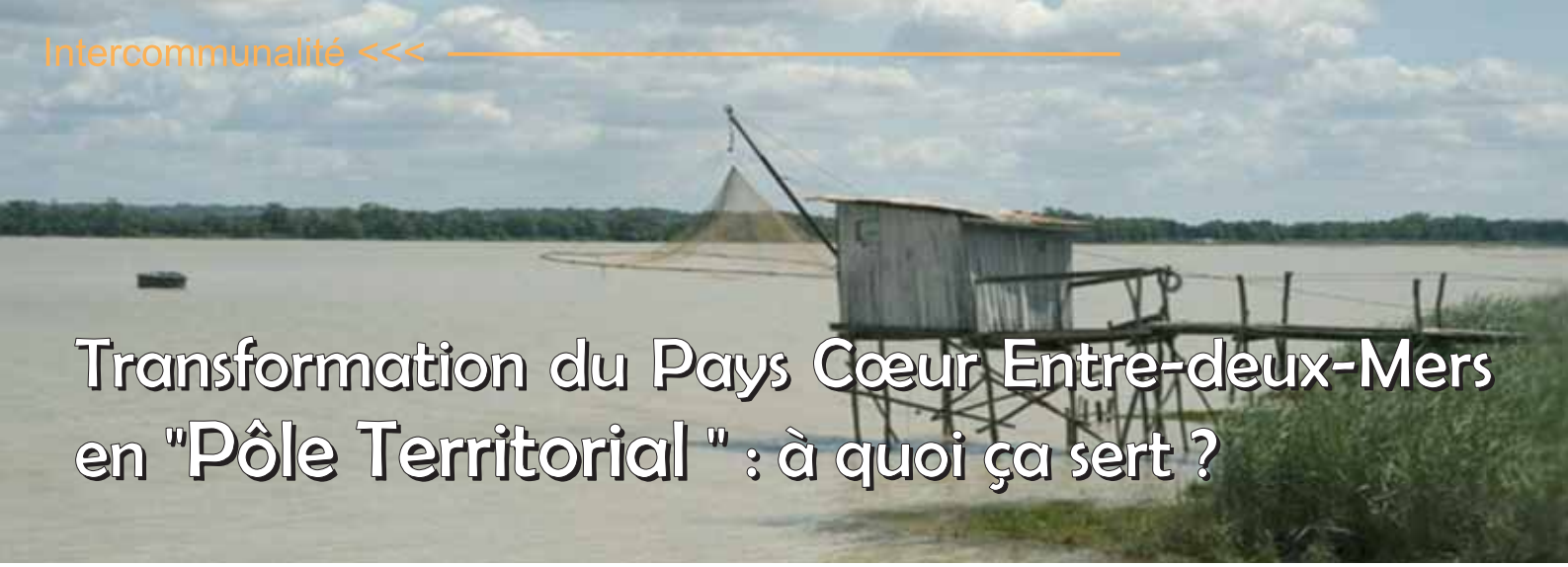

Transformation du Pays Cœur Entre-deux-Mers en "Pôle Territorial " : à quoi ça sert ?

C'est la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014 qui a permis de transformer sur tout le territoire Français les "Pays" en "Pôle d'Equilibre Territoriaux et Ruraux".

Cette transformation redonne une existence juridique à cette structure d'aide aux créateurs d'entreprises, associations et collectivités du Cœur Entre-deux-Mers.

Ainsi le "Pays du Cœur Entre-deux-Mers", créé en 2001, est devenu le "Pôle territorial du Cœur Entre-deux-Mers" par arrêté du Préfet depuis le 1er janvier 2015.

A quoi sert le Pôle d'Equilibre Territorial ?

Comme le Pays, c'est un outil de développement territorial pour le milieu rural et périurbain, au service de ses habitants et de ses collectivités qui :

1) Propose des services mutualisés gratuits
- "Espace info entreprendre" : Accueil et accompagnement individualisé à la création, reprise, développement d'entreprise et de projets économiques publics. Antenne "Créagir" et "Initiative Gironde".
- Accompagnement des collectivités dans leurs projets d'urbanisme et d'habitat durables.

2) Mobilise des financements pour le territoire et ses porteurs de projet :
- Fonds Européens Leader,
- Fonds Régionaux ,
- Fonds d'Etat "Fisac" et départementaux "Créagir" et Prêts d'honneur "Initiative Gironde" pour les entreprises.

3) Définit et porte un projet de territoire élaboré avec ses 7 communautés de communes.

Qui peut en bénéficier ?

Tout porteur de projet privé (entrepreneurs, associations) ou public (communes, communautés de communes, syndicats de l'interprofession... résidant sur une des communes des 7 communautés de communes du Cœur Entre-deux-Mers : Créonnais, Côteaux Bordelais, Côteaux de Garonne, Portes de l'Entre-deux-Mers, secteur de Saint Loubès, Vallon de l'Artolie, Canton de Targon.

Comment est-il financé ?

D'un budget annuel moyen de 450.000 euros, il est financé au 3/4 par la cotisation de ses 7 communautés de communes, le quart restant provenant des subventions de l'Europe, du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Général de la Gironde.

Où est il basé ?

Son siège est à Targon, toutefois des permanences sont mises en place pour l'espace "Info entreprendre" sur les communautés de communes de Saint-Loubès, Canton de Targon, Portes de l'Entre-deux-Mers et Vallon de l'Artolie.

Pour en savoir plus : www.coeurentre2mers.com

Contact :
Pôle territorial du Cœur Entre-deux-Mers
20 bis Grand Rue - 33760 Targon /
05.56.23.95.17 / info@coeurentre2mers.com

Coiffure - Institut Beauté
Visagiste Dames, Hommes, Enfants
Naïs
Un nom, une équipe, une renommée
33880 St Caprais de Bordeaux
05 56 21 36 00
www.coiffurenais.com

APPASAMY Jean-Paul
Plomberie - Chauffage
33 880 CAMBES
05 56 21 29 19 Portable 06 82 59 99 10
jp.appasamy@orange.fr
SIRET 479 817 538 00016 - APE 453 E

Gingko

Mme Lefeuvre : 06.83.15.95.65

Le 16 et 17 janvier dernier GINGKO s'est mis au diapason avec les sons.

Pour ce nouveau rendez-vous, nous avions invité CATHY LAKSHMI, musicothérapeute et enseignante de Kundalini Yoga, dans le but de nous faire découvrir de nouvelles pratiques relaxantes : un voyage sonore avec les sons sacrés, une conférence sur Atlas-Axis-Coccyx axe vertébral de notre corps et un atelier de Tantra Yoga, mélange de danse, chant et de yoga.

Ces ateliers se sont déroulés dans sous le signe du partage, de la découverte, de la générosité, de l'émotion et du voyage intérieur.

Tout au long de cette année 2015, GINGKO continuera à vous proposer soit des ateliers, soit des conférences autour du bien-être, toujours avec cette dynamique de découverte et d'échanges.
La prochaine aura lieu le vendredi 6 mars sur le thème de la reconnexion : l'ouverture à soi avec Muriel Woringer, à la salle des banquets.
GINGKO, c'est aussi des séances de sophrologie le mardi de 18H à 19H, des places sont encore disponibles. Pour tout renseignement, veuillez contacter Laetitia LEFEUVRE.

Gym Attitude :

Mme Schneider : 06.63.26.70.98.

Le plaisir du sport avant tout...

C'est avec grand enthousiasme que les adhérents de Gym Attitude ont investi la nouvelle salle d'activités du complexe sportif.

Depuis septembre, nos activités se déroulaient dans diverses salles de la commune. Un peu nomades mais toujours hébergés, les sportifs ont pu pratiquer différentes activités : pilates, renforcement musculaire, activité cardio...
Seul le step n'avait pu être proposé... et enfin, début janvier les "accros" ont pu à nouveau s'adonner à ce sport. Une ambiance toujours dynamique pour cette activité toujours en vogue.

Les séances Pilates, niveaux débutants, intermédiaires et confirmés, connaissent également de véritables adeptes, une grande satisfaction pour Virginie notre animatrice, pour qui cette activité permet à chacun de se recentrer sur soi-même. Et surtout, ce qui n'est pas évident de nos jours, de prendre le temps de faire les choses, de les faire bien et en toute attentivité, en se disant que, pour une fois, la personne la plus importante, c'est nous-même.
Les séances de renforcement musculaire et de cardio ne désemplissent pas, pour le plaisir de bouger tout en trouvant un côté ludique. Cette année, une animatrice en formation, Cécile, prend le relais et anime en partie la séance cardio du mercredi soir, chose qui n'est pas facile lorsque l'on débute...
Un grand merci pour ces nouveaux locaux et un grand bravo à tous nos sportifs.

Budo
M. Gounin : 05.56.78.72.73

Un bon départ pour l'année 2015 !

Cette nouvelle année 2015 commence très bien pour le club du Budo Saint-Capraisien. En effet, Christine CARLIER, encadrante du club, a été nommée le 04.01.2015, ceinture violette. Cette nomination récompense les années de pratique du JUJUTSU Traditionnel méthode Wa-Jutsu ainsi que son engagement vis-à-vis de son club de Saint-Caprais de Bordeaux.

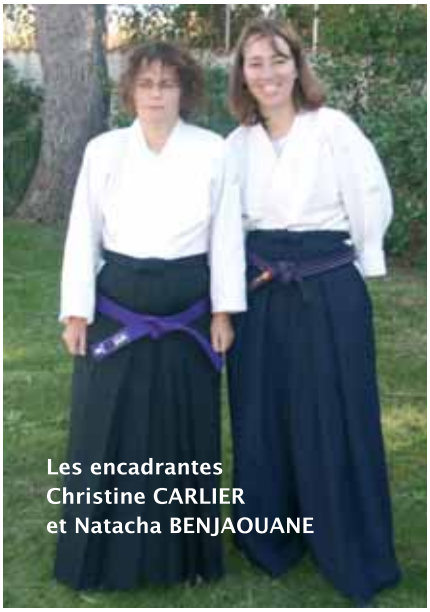
Les encadrantes
Christine CARLIER
et Natacha BENJAOUANE

En cette nouvelle année, quels meilleurs moments pour prendre de bonnes résolutions et venir découvrir notre sport. Le JUJUTSU traditionnel est un art martial ouvert à tous qui permet d'exercer et d'entretenir votre corps d'une manière bienfaisante. Les grades s'obtiennent dans le dojo au cours d'un examen technique où l'on doit démontrer un programme regroupant des techniques de base (déplacement, stabilité…), des techniques de self-défense et des katas.

Vous trouverez dans notre dojo, une ambiance conviviale d'entraide afin de progresser sans dualité, ni rivalité : le seul adversaire réel étant soi-même !

Le dojo se situe à Saint-Caprais de Bordeaux, salle du lavoir (derrière l'église), les entraînements adultes se déroulent le lundi et jeudi de 19h à 20h30. Entraînements enfants le mardi de 17h30 à 20h15 selon le niveau.
Pour tout renseignement : 06.60.58.57.91- carlier.cb@free.fr

Les Anciens Combattants et Sympathisants : ACPG-CATM-TOE-VG
M. Bouey : 05.56.21.33.37

Vos rendez-vous en 2015

Samedi 14 mars
Repas Gamelle au restaurant scolaire.
Samedi 18 avril
Assemblée générale cantonale à Créon.
Vendredi 8 mai
Commémoration de l'armistice 39-45.
Jeudi 28 mai
Assemblée générale départementale et mérite fédéral à Monségur.
Samedi 6 juin
Sortie traditionnelle.
Jeudi 18 juin
Commémoration de l'Appel du Général de Gaulle.
Du 26 au 29 septembre
Voyage annuel de 4 jours sur la Costa Del Maresme en Espagne.
Mercredi 11 novembre
Commémoration de l'Armistice de 1918.
Samedi 5 décembre
Hommage officiel aux Morts pour la France en A.F.N (Afrique du Nord) à la Stèle de Latresne.

FCPE - Mme Kontowicz : 06.88.28.46.26

C'était à Saint-Caprais…

Pour la 3ème édition de la vente de sapins de Noël, nous avons innové afin que le moment soit toujours plus convivial et chaleureux. Et donc en plus de la mère Noël (Hélène Chenal) qui nous a gracieusement offert un concert. Chacun a pu se désaltérer grâce au vin chaud et au jus de pomme et grignoter de délicieuses châtaignes grillées.
Cette année encore, vous avez été nombreux à nous faire confiance en nous commandant votre sapin et nous tenions à vous en remercier.
Nous avons offert un sapin à chaque école et chaque accueil.

A retenir dans vos agendas dès à présent :

Une nouvelle édition du carnaval est planifiée le samedi 14 mars à Loustallaut. Cette année, le thème retenu est "Les Pirates". Venez nombreux à partir de 14h pour découvrir toutes les animations et surprises.

La chasse aux œufs se déroulera le samedi 4 avril à 11h sur la Plaine Bernardin. les inscriptions auront lieu le vendredi 13 mars devant les accueils et écoles à partir de 15h30.

Trois associations pour une comédie musicale

Les Planches en Feu : M. Fenollo : 06.07.86.00.38

Pari réussi en ces mois de novembre et décembre 2014 pour nos amis les petits rats, musicaprais et nous-mêmes, les planches en feu. Nous nous sommes retrouvés réunis sous les feux des projecteurs pour trois représentations de la comédie ballet "mon mariage de tes rêves".

Trois représentations en trois week-ends, ce fut un sacré challenge tant par le travail que cela a donné que par les joies que nous avons ressenties.
Le public a répondu présent puisque à chaque représentation la salle était comble.

Un spectacle riche en émotions où chaque jeune a pu s'exprimer et partager son talent sous le regard discret de leurs professeurs et des applaudissements du public qui nous galvanisait et donnait à ces soirées bonne humeur et magie.

Avec le soutien de la municipalité, toute une équipe s'est réunie autour de ce projet, de la mise en scène aux costumes ou aux jeux de lumières mais également et surtout par le soutien que chacun d'entre vous nous ont apporté. Vous avez cru et continuez de croire en nous. Puisse cette expérience se renouveler. Merci à tous et à très bientôt.

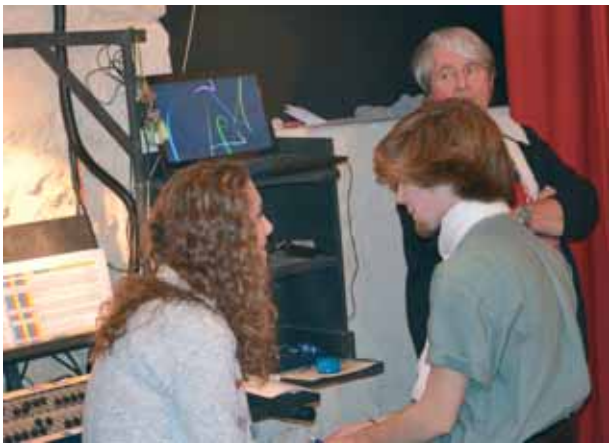

Club de l'âge d'or

M. Chappelin : 05.56.21.36.92

Une année vient de s'achever et 2015 vient de voir le jour, qu'elle soit heureuse et douce pour les membres du Club et tous les Saint-Capraisiens.

Comme pour chacun de nous 2014 fut une succession d'événements heureux et d'autres plus tristes.
Pour les premiers, le Club a enfin un local qui lui est attribué après maintes péripéties... Nous sommes donc installés dans le bâtiment situé à l'arrière de l'Epicurien. Merci encore à Madame Levraud pour son aide et son soutien.
Pour les seconds, 2014 fut une année douloureuse qui a vu le départ de plusieurs de nos membres pour leur dernier voyage. Nous ne les oublierons pas et à chaque fois, la grande famille du club a répondu « présent » pour les accompagner et entourer leurs familles.
Mais la vie du Club continue.
Nous sommes toujours prêts à accueillir toute personne isolée qui souhaiterait trouver amitié et réconfort. Franchissez notre porte sans appréhension, vous serez les biens venus.
Le Club, comme à son habitude, a un programme bien rempli pour l'année 2015 :
- des réunions toutes les quinzaines (loto, belote et goûter),
- des repas au club et au restaurant,
- une sortie prévue au célèbre cabaret l'Ange Bleu au mois de mars.

Cette année sera, en plus, riche en grandes festivités puisque nous allons, lors de grandes fêtes, honorer cinq de nos couples qui vont célébrer leurs noces de diamant.
Et comme chaque année, nous clôturerons tout cela par la traditionnelle sortie du Club.

Les Petits Rats

Mme Mougneres : 05.56.20.12.62

Cette année encore, l'association des Petits Rats renouvelle l'expérience de présenter ses élèves au concours de la Fédération Française de Danse en Gironde. Seront présentés 3 groupes :
- catégorie ados
- catégorie jeunes adultes
- catégorie adultes

Ce concours aura lieu le week-end du 27 au 29 mars 2015 au théâtre le Liburnia à Libourne.

Depuis septembre 2014, l'association compte une nouvelle discipline : Le Dancehall qui a lieu le samedi à la salle annexe.
Pour tout renseignement :
Nelly 05.56.20.12.62,
Lynda 06.67.36.93.23,
ou Nathalie 06.14.14.94.99.
Une zumba party est aussi en prévision pour les beaux jours.

Venez les rejoindre dans une ambiance dynamique et conviviale.

Il aurait dû être Napoléon IV...

Le 16 mars 1856 naquit à Paris Louis-Napoléon Bonaparte, fils de l'Empereur Napoléon III et de l'Impératrice Eugénie.
Nous avons retrouvé, dans les registres du conseil de Saint-Caprais de Bordeaux, le courrier que les élus ont envoyé à l'Empereur en l'honneur de celui qui aurait dû, un jour, devenir Napoléon IV...

L'an mille huit cent cinquante six, le 23 mars, les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Caprais, canton de Créon, se sont réunis dans le lieu ordinaire des séances en vertu d'une autorisation spéciale de Mr le Préfet en date du 19 courant.
Présents : MM. Durat, Déhis, Demptos, Fénelon, Meynard, Promis, Drillolle et Limonbon, maire.
M. le Maire, après avoir fait connaître au conseil l'objet de la réunion, propose que le conseil accepte à l'unanimité l'adresse suivante à sa Sainteté l'Empereur, à l'occasion du grand événement qui remplit la France d'une profonde allégresse.
"Sire
La providence, en vous donnant un fils et en choisissant l'époque de sa mesure, a mis le comble aux faveurs qu'elle n'a cessé d'accorder à notre beau pays depuis que sa destinée a été mise en vos mains.
La France n'oubliera jamais, Sire, qu'elle vous doit sa prospérité et sa grandeur et chaque famille sa sécurité.
Que Dieu donne à votre règne de longues années, qu'il prenne sous sa protection le fils de notre France et qu'il comble de toutes ses bénédictions son auguste mère, notre impératrice bien aimée.
Veuillez agréer, sire, les sentiments et les vœux du conseil municpal de Saint-Caprais.
Fait le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé."

Cette naissance revêt un caractère de haute importance car le couple impérial n'avait encore pas d'enfant. La venue d'un fils était donc, normalement, l'assurance de la succession au trône.
A noter également que quelques jours après la naissance, les préfets avaient reçu de l'Empereur la proclamation suivante, à savoir que lui et l'impératrice seraient parrain et marraine de tous les enfants nés le 16 mars 1856, avec ordre de la diffuser dans toutes les communes de France. Un noble geste qui toucha bon nombre de conseils municipaux.

Monsieur le Préfet, l'Empereur a décidé qu'il serait Parrain et l'Impératrice Marraine de tous les enfants légitimes nés en France le 16 Mars courant.

Une courte vie bien remplie...

Napoléon Eugène Louis Jean Joseph Bonaparte, prince impérial, dit Louis-Napoléon Bonaparte (attention à l'homonymie) est le fils de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie.

Un militaire dans l'âme

Lorsque survint la guerre entre la France et la Prusse, le prince avait 14 ans. Napoléon III décida d'emmener son fils avec lui. Il l'annonça dans une proclamation au peuple : "J'emmène mon fils avec moi malgré son jeune âge. Il sait quels sont les devoirs que son nom lui impose, il est fier de prendre sa part dans les dangers de ceux qui combattent pour la patrie". L'issue de la guerre ne faisait aucun doute pour le jeune prince comme pour la plupart des Français... Mais l'Histoire en décida autrement et après la défaite de Sedan et la proclamation de la IIIème République le 4 septembre 1870, le prince impérial se réfugia à Londres, avec sa mère. En exil, il suivit une véritable formation militaire, se destinant à l'artillerie, l'arme dans laquelle débuta son grand-oncle Napoléon Bonaparte.

A la mort de son père, en 1873, les bonapartistes reconnurent en lui l'héritier des "Bonaparte" et de la tradition française impériale de la IVème dynastie.

Un prince proche du peuple

Les idées sociales du prince sont grandement influencées par celles de son père et bien que hors de France, il s'intéressa à la situation sociale et politique des Français afin de mieux appréhender les problèmes. Il était notamment pour lui nécessaire d'améliorer "l'état du salarié sans cesse menacé par une misère imméritée et dont la tâche est une corvée" et surtout "d'intégrer les ouvriers dans les profits de l'entreprise".
Mais il n'eut pas le temps de développer de façon précise ses idées sociales qui en restèrent aux principes.
Il pensait également que la IIIème République s'effondrerait d'elle-même...
A 23 ans, il intégra les troupes britanniques d'Afrique Australe parce qu'il se souvenait qu'il était Bonaparte. "Lorsqu'on appartient à une race de soldats, ce n'est que par les fers qu'on se fait connaître".
Le 1er juin, lors d'une mission de reconnaissance, il fut tué par un groupe de guerriers zoulous, qui reconnut la bravoure du prince au combat. La nouvelle de sa mort suscita, en France, la stupeur et l'émotion. Il repose dans l'abbaye de Farnborough, dans le sud de l'Angleterre, aux côtés de Napoléon III.

Couverture
Charpente
Zinguerie
Ossature bois
Rénovation/Extension
Travaux après sinistre

ABAISS
Rénovation

Un acteur majeur
pour vos projets sur mesure

6 ZA du Limancet
33880 St CAPRAIS DE BX
Tél. 05 56 23 74 33
contact@abaiss.com
www.abaiss.com

electrique

SARL MOGA
Electricien

05 56 78 74 11
06 07 25 25 03

15 chemin des Meneaux
33880 Saint Caprais de Bx
hervemoga@aol.com

TRADITION PISCINES

CONSTRUCTION
INSTALLATION
Service Après Vente

33670 Madirac
Tél. : 05 56 78 70 17
Mobile : 06 14 39 48 91

J.J. MONTION

RENAULT

Cenac
(33360)
Bel Air Automobiles
Tél. 05.56.74.07.02
Eric Duet

DACIA

Ventes véhicules neufs et occasions Crédits Reprises
Entretien et Réparation Véhicules toutes marques
Service Electronique et électrique
Pare Brise - Spécialiste Boites de Vitesses automatiques

Nouveau !
Cellu M6
Extensions de cils

Auré Sens

WWW.INSTITUT-AURESENS.FR

5, Route de Cenac - 33880 Saint-Caprais de Bx
Tél : 05.56.88.54.58.

Soins visage et corps, UV, Epilations Maquillage
cartes cadeaux, pour hommes et femmes.

Agenda des Manifestations

Février

Vendredi 13
> ***Soirée des vacances,*** organisée par la médiathèque, à 19h à l'Epicurien.

Samedi 14
> ***Thé dansant des aînés,*** à 14h30, au restaurant scolaire.
> ***Pièce de théâtre,*** présentée par le "Théâtre du Lac", salle des banquets.

Mars

Vendredi 6
> ***Conférence "Reconnexion",*** présentée par Gingko, salle des banquets, à 18h30.

Samedi 14
> ***Carnaval des enfants,*** organisé par la FCPE.
> ***Repas Gamelle*** des Anciens Combattants, à 12h, au restaurant scolaire.

Samedi 21
> ***Soirée*** Confrérie Goûteurs de Tricandilles, au gymnase.

Mercredi 25
> ***Spectacle Entre2Rêves,*** à la salle des banquets.

Vendredi 27 et samedi 28
> ***Braderie du CCAS,*** à l'Epicurien.

Samedi 28
> ***Spectacle Entre2Rêves,*** à l'école maternelle.
> ***Concert,*** quatuor de saxophones.

Avril

Samedi 4
> ***Chasse aux oeufs,*** organisée par la FCPE, à 11h30, plaine Bernardin.

Samedi 11
> ***Loto inter-associations,*** au gymnase.

Dimanche 12
> ***Vivicitta,*** course pédestre internationale pour la paix.

Samedi 25
> ***Fête des Oeillets,*** organisée par l'ASCJ, au gymnase.

Mai

Jeudi 14
> ***Trail,*** organisé par BOOJOVTT, au gymnase.

Samedi 23 et 30
> ***Théâtre,*** par Espace et Loisirs, salle des banquets.

Le Pêle-Mêle...

Les écoliers vous souhaitent une bonne année.

La cérémonie des voeux.

Artistes en action.

Minute de silence pour Charlie Hebdo.

Les associations au CCVA.

Atelier bracelets à la médiathèque.

Séance de Step à Gym attitude.